



L'Echo de Minversheim

Bulletin d'information de la commune

N°67- Février 2016 -

Communiqué de l'Association Foncière :

Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Foncière

Par arrêté préfectoral du 25 juin 2015, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a arrêté les nouveaux statuts de l'Association Foncière de Minversheim.

Lesdits statuts sont consultables sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://minversheim@payszorn.com> ou en mairie aux heures d'ouverture.

Les dispositions de ces statuts stipulent l'organisation annuelle d'une Assemblée Générale des membres de l'association, propriétaires de plus de 1 Ha, avec la faculté de se regrouper entre propriétaires qui n'atteignent pas le seuil de 1 Ha mais qui souhaitent participer à l' AGE.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu **le lundi 7 mars 2016, à 20h00** à la **salle polyvalente de Minversheim**.

Afin d'adopter ces statuts, il est indispensable d'atteindre le quorum, aussi, si vous ne pouvez pas y participer, il est impératif de **nous retourner la procuration** figurant avec votre convocation pour **le jeudi 3 mars 2016** au plus tard.

Nous comptons sur votre présence,

Le bureau de l'Association Foncière



Les musiciens de l'Entente Musicale Double M vous invitent pour un **tour du monde musical en 80 minutes**, le **samedi 19 mars 2016 à 20h00** au foyer Saint Maurice de Mommenheim.

La société de ramonage Fischer sera de passage à Minversheim à partir du **mardi 8 mars 2016**.



Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 15 février 2016

Les délibérations dans leur intégralité peuvent être consultées sur le site internet de la commune ou sur le panneau d'affichage

Approbation des comptes administratifs 2015

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	685 474,94 €	114 229,22 €
DEPENSES	241 874,92 €	155 278,24 €
EXCEDENT/DEFICIT	443 600,02 €	- 41 049,02 €
EXCEDENT GLOBAL	402 551,00 €	

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	72 460,29 €	28 856,66 €
DEPENSES	64 172,01 €	9 005,00 €
EXCEDENT/DEFICIT	8 288,28 €	19 851,66 €
EXCEDENT GLOBAL	28 139,94 €	

Les membres du Conseil Municipal, placés sous la présidence de Mme Yvette HOLTZMANN, Adjointe au Maire, approuvent, hors la présence du Maire, les comptes administratifs 2015 du « Budget principal de la Commune » et du « Service annexe de l'Assainissement ».

Affectation des résultats d'exploitations de l'exercice 2015

Budget Principal de la Commune : Compte tenu des restes à réaliser : 312 000€ en dépenses et 49 000 € en recettes le résultat d'exploitation est affecté comme suit <ul style="list-style-type: none">➤ Investissement : 304 049,02 € aux excédents de fonctionnement capitalisés➤ Fonctionnement : 139 551,00 € à l'excédent de fonctionnement reporté	Budget Annexe de l'Assainissement Le résultat d'exploitation est affecté comme suit <ul style="list-style-type: none">➤ 8 288,28 € à l'excédent de fonctionnement reporté➤ 19 851,66 € à l'excédent d'investissement reporté
--	---

« CCAS » : Compte Administratif 2015

	Fonctionnement
Recettes	10,90 €
Dépenses	0,00 €
Excédent	10,90 €

Les membres du C.C.A.S., placés sous la présidence de Mme Annette EPP, adjointe au Maire, approuvent, hors la présence du Président, le Compte Administratif de 2015 ainsi présenté.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du « CCAS »

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 de 10,90 € est affecté à l'excédent de fonctionnement reporté du budget principal de la Commune.

Comptes de gestions 2015 de la Commune et du « Budget Annexe de l'Assainissement » et du « CCAS »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune », et du « Budget annexe de l'Assainissement » et du « CCAS » pour l'exercice 2015, présentés par le Trésorier -Comptable de HOCHFELDEN,

- considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections des budgets,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- CONSTATE la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- DECLARE que les Comptes de gestion du Budget principal de la « Commune », du « Budget annexe de l'Assainissement » et du budget du « CCAS », dressés pour l'exercice 2015 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Permis de démolir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande faite par le propriétaire, en vue de la démolition de la grange, de la buanderie, du garage, du poulailler et d'une partie de la clôture de la propriété sise 44 rue Haute à Minversheim.

Travaux rue Principale 3ème Tranche : attribution des travaux

Vu la délibération du 9 février 2015 qui autorisait le Maire à lancer les consultations d'entreprises et qui adoptait le plan de financement,
Vu les offres des différentes entreprises,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres réunie le 15 février 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux comme suit :
 - o **Lot 1 : Voirie**, à l'entreprise EJM sise 5 rue du Ried à Schweighouse-sur-Moder, pour un montant de 124 406,40 € HT (part communale et part départementale)
 - o **Lot 2 : Renouvellement du réseau d'éclairage public et enfouissement du réseau de desserte téléphonique**, à l'entreprise ERTM sise 6 chemin du Calvaire à Haguenau, pour un montant de 36 651 € HT,
- autorise le Maire à demander les subventions réglementaires,
- autorise la Maire à signer tous les documents administratifs y relatifs.

Participation financière pour travaux de pavage

Dans le cadre des travaux de voirie de la rue Principale, certains riverains ont manifesté le souhait de faire réaliser leur entrée d'immeuble avec des pavés de couleur, à la place d'un enrobé traditionnel, moyennant une participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe à 20 € par mètre linéaire de façade la participation financière des riverains ayant fait réaliser leur entrée d'immeuble avec des pavés de couleur.

Entretien des espaces verts 2016

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, comme pour les années précédentes, de souscrire un contrat d'entretien pour les espaces verts autour de la salle polyvalente et ceux aux cinq entrées du village ainsi que pour le désherbage manuel des massifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise ENTRAIDE EMPLOI, 1 rue de Steinbourg à 67700 Monswiller, l'entretien des espaces verts de la commune au prix de 3 200 € nets maximum pour 9 passages pendant la saison 2016 et 4 passages de désherbage manuel des massifs,
- demande à l'entreprise de prévenir la mairie au moins 48h avant leur date d'intervention,
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

Recours au service d'archiviste itinérant du Centre de Gestion du Bas-Rhin

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait opportun de faire appel au service proposé par le Centre de Gestion de mise à disposition d'un archiviste itinérant. Sa mission pour notre commune consisterait :

- à définir un plan de classement des archives contemporaines, les dossiers extraits seront archivés.
- à proposer une série d'élimination des archives ne nécessitant pas d'être conservées
- à concevoir le plan de récolement et faire l'inventaire sous forme de base de données

Il est précisé que l'élimination des documents se fait en tenant compte des prescriptions réglementaires.

L'archiviste intervient à ce titre sous forme de conseil et elle propose au Maire un plan d'élimination qui sera validé en tout ou partie.

Le coût d'intervention s'élève à 250 € HT par jour, la durée d'intervention est estimée à 20 journées environ.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'intervention de l'archiviste itinérant et d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le recours au service d'archiviste itinérant du Centre de Gestion pour une durée estimée à vingt jours d'un montant de 5 000,00 € HT environ,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la Commune,
- autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Chasse : approbation d'une nouvelle candidature

Suite au dépôt de candidature par l'Association de Chasse du Koppenberg et Environs et de l'avis favorable de la Commission Communale de la Chasse réunie le 15 février 2016, le Conseil Municipal donne son agrément à la candidature de M. Eric BURGER, 1 Rue Mercière à 67270 ALTECKENDORF.

Mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole : approbation du plan de financement.

Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité programmé de la commune de Minversheim,

Vu la délibération du 7 décembre 2015 attribuant à l'entreprise AEK, les travaux de maîtrise d'œuvre concernant la mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole, conformément à l'ADAP, sur les exercices 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire, le moment venu, à lancer les consultations d'entreprises
- autorise le Maire à signer les actes administratifs relatifs à ce projet
- adopte le plan de financement suivant :
 - Coût total des travaux (intérieur et extérieur): 141 900,00 € HT
(112 500,00 € HT en 2016 et 29 400 € HT en 2017)
 - Honoraires Architecte : 14 899,50 € HT
 - Imprévus : 12 500,00 € HT
 - DETR sollicitée 40% : 67 719,80 €
 - Aide parlementaire : 7 200,00 €
 - Fonds propres ou emprunt : 94 379,70 €

Divers

Etat civil

Mme **Micheline BURG**, née **MOYSES**, âgée de 77 ans est décédée le 19 décembre 2015.

Nouveaux arrivants

Mme **Anne-Laure FREGONESE** et M. **Jean-Noël JEDELE** au 23A rue Haute.
M. et Mme **Maurice LAMÔME** au 16 E rue Haute.

Qu'ils soient les bienvenus dans notre commune !

Conseils de prévention de la Gendarmerie

Voici quelques conseils simples mais efficaces de prévention en matière de recrudescence des vols liés à l'usage d'une fausse qualité :

-Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.

-Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des policiers ou des gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez lui une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention. Si vous avez des doutes, ne la laissez pas entrer.

-Vous pouvez lui proposer un autre RDV afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.

-Si vous faites entrer une personne chez vous, accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.

-Ne laissez pas pénétrer des démarcheurs à plusieurs, ils peuvent facilement détourner votre attention.

- Ne divulguez en aucun cas où vous cachez vos bijoux, argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours. Ne payez rien en espèces (service ou objet). Ces visites parfois anodines sont souvent en fait un repérage pour un vol ultérieur.
- Enfin, si l'interlocuteur se montre insistant ou menaçant, contactez les services de police ou de gendarmerie (n° téléphone: le 17), en donnant, si possible, une description précise de l'individu.

Trésor Public de Hochfelden : nouveaux horaires d'accueil du public

A compter du 1^{er} janvier 2016, les horaires d'ouverture au public du Trésor Public de Hochfelden sont les suivants :

Lundi	8h30-12 :00
Mardi	8h30-12h00 et 13h30-16h00
Mercredi	fermé
Jeudi	8h30-12h00 et 13h30-16h00
Vendredi	8h30-12h00

Campagne de publicité de diverses sociétés

Dernièrement vous avez peut être été destinataire d'un courrier émanant d'une société de courtage en assurance pouvant être assimilée à un service gestionnaire des eaux (Générale des Eaux Services), vous proposant une assurance contre les risques de fuites sur les canalisations privatives d'eau.

Ce courrier comporte une demande d'abonnement et est souvent adressé aux personnes « vulnérables » pouvant faire croire qu'il s'agit d'une obligation.

Sachez que vous être libres de souscrire ou non à ce type d'assurance, mais qu'il ne s'agit pas d'une initiative de la commune ou même du SDEA.

*

Il en va de même des entreprises proposant des travaux d'isolation, d'économies d'énergie... elles ne sont en aucun cas mandatées par la commune. Pour votre information, un conseiller INFO ENERGIE est à votre disposition gratuitement tous les 3èmes jeudis du mois de 14h à 15h30 à la Maison du Pays de la Zorn à Hochfelden.

Votre contact :

Victor BOEHRER : 09.72.28.95.73 ou info.energie@paysdesaverne.fr



Cet espace INFO ENERGIE est un lieu d'information sur les questions relatives à l'efficacité énergétique et bénéficie du soutien de l'ADEME et de la Région Alsace.

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjoints :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09

Point lecture :

Ouvert au public les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 14h à 15h. Adultes, jeunes et enfants ont, grâce au travail des bénévoles, la possibilité d'emprunter des ouvrages qui ont été sélectionnés à la bibliothèque départementale de prêt. **Le fonds documentaire est renouvelé régulièrement.**

